



**ACTE n° 2024D32**  
**DELIBERATION portant sur la vente de médailles « Plus Beaux Villages de France »**

Le dix-sept mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

**Présents (9) :** MARTY Denis, BENAZECH Roland, RISSE Sylvie, GOULESQUE Didier, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHÉ Jean Paul, DUCROS Alexandre, CORTESE Jean -Louis.

**Absents excusés (6) :** SELAM Fatima, , LEQUEUX Jean-Louis, DURAND Joelle, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, FRAYSSINET Sylvie.

**Pouvoirs (4) :** SELAM Fatima donne pouvoir à VERDIER Jean Pierre, LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à PIETROPOLI Jean Philippe, DURAND Joelle donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à GOULESQUE Didier.

**Secrétaire de séance :** VERDIER Jean-Pierre

**2024D32 : Partenariat - vente de médailles « Plus Beaux Villages de France »**

M. le Maire informe le Conseil que les communes adhérentes au label PBVDF peuvent faire frapper des médailles aux armoiries de la commune membre. Ces médailles représentent des souvenirs que les touristes peuvent acheter au même titre qu'une carte postale...

Des distributeurs sont mis à disposition de la commune et sont autonomes, gérés par un organisme mandaté par le PBVDF, Société WIKA-DIMO SARL.

L'installation des équipements est gratuite pour les communes qui perçoivent une rémunération sur le prix de vente des médailles (fixé à 3 € TTC) : la commission sur la vente de chaque est de 0.50 € par médaille vendue.

**Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal :

- Valide l'intérêt de la mise en place des distributeurs de médailles du Label PBVDF à Monesties, via la société mandataire WIKA-DIMO,
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches et signer tous documents afférents à cette actualité patrimoniale et touristique sous le Label PBVDF.

**Fait et délibéré en Mairie de Monesties, les jour, mois et an ci-dessus.**

Monsieur le Maire  
Denis MARTY